

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PICARDIE VERTE

\*\*\*\*\*

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 AVRIL 2021

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt et un, **le 14 avril**, en application de la délibération du Conseil Communautaire en date du 10 juillet 2020,

Le Conseil, dûment convoqué, a été réuni à la salle polyvalente à Feuquières sous la présidence de Madame Fabienne CUVELIER, Présidente.

**\*\*Délégués titulaires présents :** MM ANCELIN O, BAGUET J.C, BEURAIN Y, BELIARD A, BELLIARD B, BIRON M, BOUS W, BOUTELEUX P, CARON M, CAUX E, CAYRE M, CHERON M, CIRIER S, COCU C, CORDIER F, CUVELIER F, DANIEL C, DANIEL L, DECHERF S, DEFRANCE G, DEGRY A, DELANDE B, DELETTRE Y, DES COURTILS P, DESENDER L, ESTIENNE J.P, FERRY V, FOLASTRE F, FOUCARD G, FOUCAULT S, GILLES T, GORENFLOS A, GORET G, GOUBIN N, GOURLAIN M.L, GUILBERT V, HAUDIQUERT E, HERNEQUE O, HOUBIGAND M, HUCLEUX J, JUMEL R, KLAES C, LARCHER J, LECUIR G, LEGUAY A, LEVERHNE P, LILIE J.M, LONCKE F, MAILLARD P, MASSON G, MERCIER J.C, TOUTAIN M.L, ORTEGAT C, PETIGNY N, PICHARD H, PLE S, PUISSANT M, RINGARD C, RONSEAUX B, SMESSAERT P, SOLEWYN A, STERIN GOISQUE A, SYS P, TRANCART H, VAN HONACKER T, VAN OOTEGHEM P, VAN OVERBEKE S, VANDECAVEYE F, VERBEKE P, VISSÉ M, WIART A

**\*\*Délégués suppléants présents (avec voix délibérative) :** MMBOULLET D, GUINEAU F, CHEVEUX J.L, MOITTIE O, MAILLARD R

**\*\* Délégués suppléants présents sans voix délibérative :** MM BLOQUEL J, HODENCQ J, LUGINBUHL F, PREVOST M, BRAYS J,

**\*\*Pouvoirs :**

M BELLANGER E donne pouvoir à M BELANDE B, M BOUTON N donne pouvoir à M HUCLEUX J, MME CIRIER S donne pouvoir à M DELANDE B, M DOUCHET F donne pouvoir à M LARCHER, M MIREY L donne pouvoir à M WIART A

**\*\*Etaient Excusés :** BONARDELLE D, JAMAULT P, CARON H, GAVELLE C.

**\*\*\* Secrétaires de séance :** Mesdames Aleth BELIARD et Sylviane DECHERF

<b>Date de la convocation :</b> 9 avril 2021	<b>Nombre de délégués en exercice :</b> 113
<b>Date d'affichage :</b> 9 avril 2021	<b>Nombre de délégués présents :</b> 75
	<b>Nombre de pouvoirs :</b> 5
	<b>Nombre de votants :</b> 80

## **OUVERTURE DE SEANCE**

- ❖ Approbation du compte-rendu de la réunion du **25 janvier 2021**.
- ❖ Désignation de deux secrétaires de séance :  
Pour la réunion de ce jour, est désigné : ..... Mme Aleth BELIARD  
..... Mme Sylviane DECHERF

## **PREAMBULE**

*Présentation Powerpoint du dispositif des CEE par Monsieur DARRAS (agent CCPV) .*

*Monsieur Cordier : Nous avons prévu de vous transmettre l'ensemble de ces informations par écrit par mail ou par courrier car je ne suis pas certain que les personnes au bout de la salle puissent lire ce qui est inscrit à l'écran.*

## **COMPTE ADMINISTRATIF 2020.**

*Présentation de ce point par Monsieur Estienne, doyen de la séance (sortie de la Présidente).*

*Pas de remarques particulières.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents,

### **ACCEPTTE :**

- Le Compte Administratif 2020 annexé pour :
  - Budget principal ;
  - Budget annexe Assainissement ;
  - Budget annexe Zones d'Activités

### **AUTORISE :**

- Le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

## **COMPTE DE GESTION 2020.**

*Présentation de ce point par Madame Cuvelier.*

*Pas de remarques particulières.*

Après un avis conforme et unanime du Bureau Communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire s'est exprimé par 80 votants soit : 75 voix pour, 0 abstention et 5 votes non exprimés.

### **CERTIFIE :**

- *Certifier que les Comptes de Gestions (du Budget Général, Budget annexe Assainissement, Budget des Zones d'Activités) dressés pour l'exercice 2020 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part ;*

- **Autoriser la Présidente à signer tout document relatif à cette affaire.**

#### **AUTORISE :**

- Le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

#### **AFFECTATION DU RESULTAT 2020.**

**Présentation de ce point par Madame Cuvelier.**

**Pas de remarques particulières.**

Après un avis conforme et unanime du Bureau Communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire s'est exprimé par 80 votants soit : 78 voix pour et 2 voix non exprimées.

#### **ACCEPTÉ :**

- ***l'affectation du résultat de l'exercice 2020 qui lui est soumis au titre du Budget Général de l'exercice 2021 ;***
- ***l'affectation du résultat de l'exercice 2020 qui lui est soumis au titre du Budget Annexe « Création de Zones d'Activités » de l'exercice 2021 ;***
- ***l'affectation du résultat de l'exercice 2020 qui lui est soumis au titre du Budget Annexe « Assainissement Autonome » de l'exercice 2021.***

#### **AUTORISE :**

- **Madame la Présidente à signer tout document relatif à cette affaire.**

#### **BUDGET PRIMITIF 2021.**

**Présentation de ce point par Monsieur Adde et présentation de chaque commission par son Vice-Président.**

**Madame Cuvelier :** Le point que je voulais aborder est le CRTE (Contrat de Relance de Transition Ecologique), nous vous en avons parlé à toutes les « sauces », c'est vraiment le « fameux » contrat de relance que l'on nous vend et j'aimerais bien que l'on ne nous vende pas une enveloppe vide, je l'ai évoqué tout à l'heure en entretien avec Madame Thill de la même façon que j'en parlerais aux parlementaires qui voudront bien venir jusqu'à nous et s'ils ne viennent pas, nous irons jusqu'à eux pour leur dire qu'il n'est pas entendable d'avoir une Agence Nationale de Cohésion Territoriale (ANCT) qui manque peut-être parfois de cohérence, c'est ma propre analyse. Des effets d'annonces qui doivent être suivis d'effets et de faits, on ne peut pas travailler comme cela avec des bureaux d'études pour construire ce CRTE sans savoir ce qu'il y a à mettre dedans. Nous sommes allés à la Préfecture, nous en sommes ressortis un petit peu les bras « ballant », mis à part le périmètre que nous avons définis qui est le territoire de la Picardie Verte, nous n'avons pas d'autres informations. Nous aurions souhaité travailler avec d'autres collectivités pour allier nos forces mais cela n'est pas possible. On nous parle des « Petites Villes de Demain » mais ni Monsieur le Maire de Grandvilliers ni Monsieur le Maire de Formerie n'ont d'informations. Nous souhaitons que ce soit quelque chose de porteur mais encore faut-il que l'on ait les moyens de savoir comment monter le dossier, nous y avons travaillé et y travaillerons davantage, il est vrai que l'on doit trouver les ficelles car nous devons rendre notre projet pour le mois de juin.

**Monsieur Larcher :** Les « Petites Villes de Demain », cela peut-être bien, tu viens de dire que vous en parlez entre vous mais sans nous, cela est un peu gênant car c'est nous qui allons mettre des choses dans le dossier.

**Madame Cuvelier** : On en parle pour dire que l'on ne sait pas ce que c'est.

**Monsieur Larcher** : On a la même chose à chaque fois que j'ai contacté la Préfecture depuis le mois de janvier, on n'a pas de réponses.

**Madame Cuvelier** : Nous non plus, bien évidemment que l'on ne travaillera pas sans vous !

**Monsieur Larcher** : Si on veut préparer le dossier pour le mois de juin, il faut d'abord que l'on en discute.

**Monsieur Adde** : Jacques (Larcher), pour ta gouverne, nous avons appris, lors de notre rencontre avec le Secrétaire Général que le dispositif « Petites Villes de Demain » serait rattaché au CRTE ! Le Premier Ministre a ajouté quatre pages d'annexes écologiques à fournir ! nous sommes un territoire assez vertueux et malgré cela on a du mal à tout remplir, cela démarre au nombre de linéaires de covoiturage, les points de recharge pour les véhicules électriques jusqu'à la biodiversité, tout un nombre de choses à calculer en pourcentage, en m<sup>2</sup>, en linéaire....

**Monsieur Larcher** : Je connais la difficulté de faire des dossiers avec l'Etat... néanmoins, il serait bien de se mettre autour d'une table pour évoquer nos dossiers éventuels.

**Monsieur Smessaert présente la Balance Budgétaire.**

**Monsieur Adde** : Concernant l'inscription du fonds PIC, nous avons repris les chiffres de l'année passée en attendant de recevoir la nouvelle enveloppe courant juin...

**Monsieur Masson présente le Budget « Ordures Ménagère et Assainissement ».**

**Monsieur Daniel présente le Budget « Social et Scolaire ».**

**Monsieur Cordier présente le Budget « Développement Durable et Communication ».**

**Monsieur Smessaert présente le budget « Economie et finances » ainsi qu'un Powerpoint concernant le Très Haut Débit.**

**Monsieur Larcher** : Je crois que cela mérite d'être rediscuter avant d'être voté au Conseil Communautaire pour que les communes participent à cette hauteur ! Il faut peut-être aller chercher des subventions ailleurs car pour certaines communes dont les bourgs, cela représente de l'argent au moment où l'on construira des lotissements, sinon le Fonds Pic reste aux communes.

**Madame Cuvelier** : Le Fonds PIC, il faut bien faire la différence, est attribué pour la 1<sup>ère</sup> phase (le déploiement fini et non fini qui est fait), là, on parle des nouvelles prises sur lesquelles nous n'avons pas de visibilité d'où la difficulté pour le Syndicat Mixte de faire un plan de financement précis.

**Monsieur Larcher** : J'ai bien compris, ce n'est pas le souci, il ne faut pas voter au Conseil Communautaire quelque chose qui n'est pas très clair, il faut essayer de savoir quand la CCPV n'aura plus besoin du FPIC afin de permettre aux communes de le reprendre afin de payer ces nouvelles prises.

**Monsieur Gilles** : Tu parlais des prises supplémentaires pour les lotissements, mais les autres constructions ?

**Monsieur Larcher** : Pas seulement les lotissements, des habitations se construisent partout si on n'a pas de prises disponibles, il faudra bien en rajouter ! C'est pour tout le monde !

**Monsieur Gilles** : Pour les prises manquantes ?

**Madame Cuvelier** : On est bien d'accord cela ne concerne que les nouvelles prises pour tout type de construction et partout.

**Monsieur Gilles** : Je voulais parler des prises manquantes si on avait déclaré 80 prises et avec ce que l'on appelle les dents creuses etc..., c'est toutes ces prises qui nous manquent, seront-elles au même tarif ? Je me suis aperçu qu'il me manquait 10 prises !

**Madame Cuvelier** : Il faut bien faire la distinction, le questionnaire qui vous a été envoyé concerne ce qui a été fait, entre ce qui a été fait et demandé, il y a eu des erreurs sur le tableau du Syndicat car il y a des prises à des adresses qui n'existent pas ! On va en discuter sur l'avenant de 149 000€ qui est arrivé un peu comme une mauvaise surprise fin 2020. Ce que Jacques (Larcher) évoque, c'est le futur déploiement.

**Monsieur Larcher** : Le futur déploiement et les boîtiers qui existent avec 5 ou 6 prises où seulement deux sont raccordées !?

**Madame Cuvelier** : Dans ce cas, ce n'est pas un nouveau déploiement.

**Monsieur Smessaert** : Ce n'est pas un nouveau déploiement car on avait 25% de capacité de réseau en plus.

**Monsieur Larcher** : Seulement si on a le droit de les utiliser ces prises ?... car ce n'est pas les mêmes maisons. Le boîtier qui est en face de chez moi est pour 5 maisons et nous sommes 2 à être branchés ! Pas possibilité de mettre d'autres habitations...

**Monsieur Smessaert** : Le financement de l'extension du Très Haut Débit est comme le financement du réseau d'eau ou d'électricité, c'est un promoteur qui crée le lotissement et c'est bien répercuté sur le coût de l'opération alors pourquoi on ne ferait pas la même chose ?

**Monsieur Delande** : Il serait quand même souhaitable d'encadrer les prix pour ces prises de raccordement car c'est la porte ouverte à tout et à n'importe quoi, afin que l'on ait au moins un maximum et un minimum ou un tarif-standard pour tous les branchements comme l'électricité car il y a des gens fortement défavorisés ! vous allez avoir des surprises dans les communes si l'on ne fait pas attention au tarif pratiqué pour le raccordement.

**Madame Cuvelier** : C'est pareil pour les autres réseaux, on a du mal à encadrer les tarifs car quand tu es dans une zone un peu éloignée de l'accès au domaine public ou quand tu as des contraintes physiques malheureusement le branchement n'est pas le même.

**Monsieur Delande** : Pour l'électricité à une époque, il existait une tarification standard quelque soit la complexité du branchement.

**Monsieur Mercier** : Lorsque l'on a installé les prises c'était par rapport aux maisons existantes, on sait pertinemment que tout le monde ne se raccordera pas à la fibre. Ne faudrait-il pas donner un délai pour se raccorder et si les personnes n'en veulent pas, elles abandonnent leurs droits permettant à d'autres de les utiliser ? Car on aura des prises inutilisées et il faudra racheter des nouvelles pour les nouveaux habitants.

**Madame Cuvelier** : C'est vrai, mais en théorie la demande qui a été faite par les municipalités n'était pas non plus démesurée.

**Monsieur Mercier** : Je n'ai pas dit que cela était démesuré mais il y a des personnes qui n'utiliseront jamais la fibre.

**Monsieur Daniel** : Même si les prises ne sont pas utilisées pour le moment à terme nous serons tous obligés plus ou moins de se raccorder à la fibre car le réseau-cuivre va disparaître.

**Monsieur Bous présente le budget « Infrastructures Communautaires.**

**Monsieur Estienne présente le budget « Aménagement du Territoire, Urbanisme et Mobilités ».**

**Monsieur Ferry** : j'ai une question sur le délai, car j'ai un permis de construire qui risque d'être déposé sur la carte communale actuelle qui ne correspond pas au désir du futur PLUI-h, c'est une maison qui devrait se construire sur un chemin agricole, on m'avait parlé d'une possibilité de blocage d'une durée de 18 ou 20 mois.

**Monsieur Estienne** : Est-ce qu'il y a eu un permis de construire déposé ?

**Monsieur Ferry** : Non, pas du tout, mais il devrait arriver rapidement mais la situation actuelle ne me donnera pas d'autre choix que d'accepter le permis de construire.

**Monsieur Estienne** : Il y a une possibilité de sursoir en prévenant la personne qu'il faut attendre la fin du PLUI-h pour pouvoir répondre à sa demande mais d'un autre côté, il faut que l'on voie le souci réel, est-ce que cela pose un problème maintenant ou pas ?

**Madame Cuvelier** : Le conseil, que l'on peut donner, est de venir vers nous avec les documents et informations que vous possédez afin d'en échanger.

**Monsieur Larcher** : Sur la mobilité, j'ai une question, on a voté l'adhésion au SMTCO, j'ai été surpris de recevoir une facture du syndicat dans les communes, je suppose ne pas être la seule commune mais j'ai trouvé cela bizarre.

**Monsieur Estienne** : Pour ma part, je ne sais pas car je n'ai pas reçu de facture.

**Monsieur Larcher** : Alors 0.04% du montant des salaires bruts...

**Madame Cuvelier** : On n'a pas voté de versement transport.

**Monsieur Jumel** : Exactement, jusqu'à preuve du contraire, on n'a pas voté de versement transport supplémentaire mais il est passé dans la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM), un nouveau mode de calcul du versement transport de base qui lui est obligatoire et avec un nouveau zonage qui pourrait concerner quelques communes importantes de la Picardie Verte.

**Monsieur Estienne** : Voilà ce que c'est d'être important !

**Monsieur Jumel** : C'est-à-dire que c'est une nouvelle définition des zones intermédiaires donc il est possible que certaines communes de la Picardie Verte soit assujetties.

**Madame Petigny** : Pour en revenir au recrutement du chargé de mission. Peut-on connaître la forme et la durée du contrat ?

**Monsieur Estienne** : La durée est jusqu'à la fin du PLUI-h.

**Madame Cuvelier** : C'est un contrat de projet lié à la mission, on aimerait que ce soit de 12 mois.

**Monsieur Ronseaux** : Cette personne expérimentée est appelée à venir sur les communes ?

**Monsieur Estienne** : Absolument.

**Monsieur Verbeke présente le budget « Culture et Tourisme ».**

Considérant l'avis favorable, conforme et unanime, du Bureau Communautaire en configuration « Commission du Budget » le 12 avril 2021.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire s'est exprimé sur 80 votants : soit 69 voix pour, 5 contre, 2 abstentions et 4 voix non exprimées.**

**VOTE :**

- Les Budgets Primitifs de la Communauté de Communes de la Picardie Verte de l'année 2021 pour le Budget Principal, le Budget annexe « assainissement » et le Budget annexe « Zones d'Activités Communautaires » ;

**AUTORISE:**

- Madame la Présidente à signer tout document relatif à cette affaire.

**AP-AE-CP 2021.**

*Madame Cuvelier présente ce point.  
Pas de remarques particulières.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire s'est exprimé par 80 votants soit : 69 voix pour, 8 contre, 1 abstention et 2 voix non exprimées.

**AUTORISE :**

- Madame la Présidente à prévoir, en lien avec l'historique budgétaire, les Autorisations d'Engagements, de Programmes et les Crédits de Paiements liés, ci-après annexés, pour l'année 2021 et suivantes, en perspectives budgétaires.
- Madame la Présidente à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

**FISCALITE COMMUNAUTAIRE 2021.**

**Présentation Powerpoint par Monsieur MASSON.**

**Monsieur Ferry :** Et sur les déchets verts ?

**Monsieur Masson :** Les déchets verts, c'est un tout avec le service « Ordures Ménagères ».

**Monsieur Ferry :** Alors j'avais posé une question là-dessus, vu que l'apport des déchets verts est un apport volontaire en déchetterie, Est-ce possible de récupérer du broyat ? Est-ce que vous l'avez évoqué ?

**Monsieur Masson :** Oui, on fait le retour, c'est vrai qu'auparavant nos déchets verts allaient à Trinoval, ils étaient traités là-bas mais étant donné le coût du transport, nous avons trouvé une autre solution. Nous avons décidé de la garder et de la faire broyer afin de faire un broyat qui est donné aux agriculteurs qui le souhaitent. N'allant plus à Trinoval, on ne peut plus ramener du compost, le broyat peut très bien servir pour du paillage de haies mais très peu pour les particuliers. Mais si une commune souhaite obtenir du broyat, nous lui en donnerons sans problème, mais il ne faut pas mettre cela dans un jardin. **(Reprise de la présentation PowerPoint.)**

**Monsieur Ferry :** Si on augmente, que comptez-vous faire avec celle-ci ?

**Monsieur Masson :** Nous pallierons au besoin de financement du service car les charges sont de 2 880 000€ et que notre produit TEOM est de 2 600 000€ avec l'augmentation.

**Monsieur Ferry :** Il y aura un travail de fait sur la communication pour l'expliquer et pour permettre aux gens de consommer mieux.

**Monsieur Masson :** Oui tout à fait, c'est le travail de terrain qui est fait notamment avec les ambassadeurs. Normalement, nous allons recruter deux personnes en renfort pour pouvoir faire deux équipes et augmenter le travail de terrain car on s'aperçoit en début 2021 que les chiffres ne sont pas bons au niveau de la collecte des ordures ménagères. Cela ne diminue pas suffisamment pour les habitations individuelles, on y travaille depuis plusieurs années mais nous allons réfléchir en commission au tri des habitations collectives car cela est très difficiles pour ce type de logements de respecter les règles de tri.

**Monsieur Trancart :** On est arrivé au bout du bout avec la TGAP, il n'y a que le tonnage à réduire, soit on n'enfouit plus soit on n'est plus sévère, mais il y a un gros problème sur le terrain, les gens ne trient pas assez, voire pas du tout. Depuis

que Depuis que la collecte est bien organisée, on a vu que certains ne mettent plus de déchets ménagers ou très peu quand les règles de tri sont respectées.

**Monsieur Masson** : Mais il n'y a pas que sur l'enfouissement car en 2023 il n'y aura plus de TGAP réduite, tu as raison il faut s'attaquer au tonnage des ordures ménagères, aujourd'hui nous sommes à 200kg par habitants et l'ambition est de le baisser à 150kg par habitants. Une étude commune avec Trinoval doit démarrer sur la taxe incitative mais si avec notre travail de terrain nous arrivons à atteindre notre objectif de 150kg par habitants, nous pourrons juger et jauger sur la mise en place d'une taxe incitative car cela aura un coût car on ne fait pas de l'incitatif gratuitement.

**Madame Petigny** : Je pense que de voter un taux plus exact du budget annexe « Ordures Ménagères » est une bonne chose afin de voir plus précisément ce que cela coûte car si cela est absorbé par le budget principal cela n'a plus la même transparence ! A mon sens, ce n'est pas comme cela que l'on sensibilise les administrés.

**Monsieur Masson** : Effectivement, lorsque l'on reprend les articles de presse, certaines personnes pensent que l'on ne paie presque rien.

**Madame Petigny** : Tout à fait, ces personnes doivent comprendre le coût des ordures ménagères donc il faut donner les bonnes informations afin de les sensibiliser comme une augmentation du taux qui peut les sensibiliser à juste titre.

**Madame Cuvelier** : De la même façon, nous poursuivons la promotion des composteurs et les modes d'éliminations des déchets. Nous vivons à la campagne, il existe différents moyens afin de réduire le poids de nos poubelles. C'est notre devoir d'élus de sensibiliser et de ne surtout pas lâcher, la situation ne va pas aller en s'améliorant.

**Dans la Salle** : Il y a un fléau actuellement, j'ai planté 500 arbustes dans la commune et j'ai eu l'occasion de traverser des chemins qui sont remplis de bouteilles en plastique et surtout des masques, c'est une catastrophe... On a ramassé trois sacs poubelles de 120 litres de déchets qui jonchaient les routes !...

**Monsieur Masson** : On est bien dans l'incivilité, surtout avec les masques.

**Madame Cuvelier** : Concernant les masques, le service « Communication » de la CCPV a un petit visuel que l'on peut vous transmettre.

**Madame Biron** : On a aucun moyen coercitif !

**Madame Cuvelier** : Cela fait partie de mon échange avec Madame Thill, quid des dépôts sauvages ? quand allons nous pouvoir donner aux maires les moyens d'agir réellement sur ce problème, on est bien d'accord.

**Monsieur Masson** : D'où l'idée à l'avenir une police verte au niveau de la Communauté de Communes. Nous serons peut-être obligés d'en arriver là !

**Madame Cuvelier** : Qui aura elle aussi un coût et c'est aussi cela qu'il faudra réussir à faire rentrer dans les mentalités.

Vu l'avis favorable, conforme et unanime, du Bureau Communautaire en configuration « Commission du Budget » le 12 avril 2021.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire s'est exprimé par 80 votants, soit :66 voix pour, 9 voix contre et 5 abstentions.**

#### **AUTORISE :**

- la Présidente à appliquer les taux de fiscalité ci-dessus,
- la Présidente à signer tous documents relatifs à cette affaire.

#### **MISE EN PLACE DES PRELEVEMENTS AUTOMATIQUES.**

**Madame CUVELIER** présente ce point.  
**Pas de remarques particulières.**

**Après avis favorable du Bureau Communautaire lors de sa réunion en date du 12 avril dernier,**



Madame la Présidente sollicite le Conseil Communautaire.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire s'est exprimé par 80 votants, soit : 76 voix pour, 2 voix contre, 0 abstention et 2 voix non exprimées.**

**AUTORISE:**

- Madame la Présidente à transmettre la délibération au comptable pour lui permettre le contrôle du champ des dépenses couvertes par cette procédure, à savoir :
  - disposer de l'ensemble des pièces justificatives afférentes à la dépense afin de pouvoir vérifier la validité de la créance. Les pièces justificatives en cause sont celles mentionnées dans la liste prévue par l'article D. 1617-19 du code général des collectivités territoriales. Lorsque l'une de ces pièces doit être fournie par le créancier, sa transmission à l'ordonnateur et au comptable intervient dans un délai d'au moins cinq jours ouvrés avant l'échéance du paiement ; seront transmis au comptable le mandat SEPA servi par le fournisseur et le client, pour que le comptable signe l'autorisation de prélèvement et le contrat de fourniture de ou des dépenses concernées.
  - s'assurer de la disponibilité des crédits aux chapitres ou articles sur lesquels la dépense doit être imputée. A la suite d'une opération de paiement sans mandatement préalable, les crédits budgétaires sur lesquels la dépense doit être imputée deviennent indisponibles (hormis le cas où ces crédits ont un caractère évaluatif). Les crédits font l'objet d'une réservation par le comptable et, après décaissement, il doit en tenir compte lors de la prise en charge d'autres opérations imputées aux mêmes chapitres ou articles que la dépense exécutée sans mandatement préalable ;
  - s'assurer de la disponibilité des fonds sur le compte au Trésor de la collectivité ;
  - s'assurer du caractère libératoire du règlement. Lorsque la dépense est exécutée sans ordonnancement préalable le service fait est présumé.
- Madame la Présidente à signer tout document relatif à cette affaire.

**MOTION « EOLIENNES ».**

**Madame Cuvelier** présente ce point.

**Monsieur Cordier** : Alors effectivement sur le territoire sur le plan quantitatif plus d'une cinquantaine de mâts qui sont installés que l'on voit tous très régulièrement quelque soit l'heure du jour ou de la nuit. Ce qu'il faut savoir aussi c'est qu'il y en a autant en projets aujourd'hui. Alors des projets à différents niveaux, des projets qui se concrétisent, des projets en cours d'instruction qui font réagir un certain nombre d'habitants du territoire -voire d'associations- et puis il faut aussi que l'on ait bien en tête c'est que sur ce territoire aujourd'hui (je pense que l'on partage tous cette analyse), c'est que l'on voit un déploiement de ces éoliennes totalement de manière anarchique. Evidemment, en tant que Vice-Président « Développement Durable », je ne suis absolument pas contre cette source d'énergie qui mobilise le vent qui chez nous est très régulier et porteur. Ce qui nous m'amène à revenir vers vous un autre sujet c'est-à-dire que vous êtes plusieurs sur le territoire, sur le territoire de la Picardie Verte, à vous tourner vers la CCPV (service « Développement Durable ») en nous demandant certains conseils par rapport aux démarches insistantes d'un certain nombre de société qui ne manquent pas de nous démarcher très régulièrement et surtout en cette période qui suit les élections municipales car ils savent évidemment qu'il y a bon nombre de nouveaux élus et ils accentuent leurs démarches commerciales. Alors tout le monde sait dans la salle que nous n'avons pas la compétence, elle appartient à chaque commune, mais pour autant l'on voit bien que cela questionne beaucoup. L'énergie renouvelable, on en a besoin en tant que porteur du PCAET, l'éolien en est un enjeu majeur mais aujourd'hui on en voit la limite qui je pense nous questionne en tant qu'élus et nous amène peut-être ou non à prendre une position par rapport au développement de l'éolien sur notre territoire, l'idée est de réfléchir et de faire une proposition qui peut être amendée aussi, ce n'est qu'un texte, il peut évoluer mais on a besoin de ce positionner sur ce sujet là et de soutenir une directive que je verrai de beaucoup plus raisonnée et structurée sur un territoire comme

le nôtre et pas plus tard que lundi soir en bureau, Fabienne (Cuvelier) l'a dit, l'échange a été très constructif, certain parlant de champs d'éoliennes. Ce n'est pas contre l'éolien mais juste dire qu'il faut que l'on s'organise autour de cette importante source d'énergie.

**Monsieur Ronseaux** : j'ai lu avec attention et nous avons le même souci au sein de mon conseil municipal, c'est un débat compliqué, je trouve qu'il manque dans cette motion, je ne suis ni pour ni contre l'éolien, j'écoute les gens, on peut installer de l'éolien en périphérie des villages et de fait c'est le village voisin qui est impacté, nous on retouche juste de l'argent, car c'est aussi une histoire d'argent, c'est le premier argument que l'on m'a vendu lors du démarchage. Ce que je souhaiterais si ma commune dit non à l'éolien ce n'est pas pour que dans quelques mois ou années, j'ai finalement une éolienne qui pousse sur le territoire car un autre démarcheur sera venu voir un autre propriétaire qui aura cédé le terrain et l'éolienne sera là quand même car en dernier recours, c'est la Préfecture qui a la main. La Préfecture n'a pas trop tenu compte dernièrement des avis des habitants sur les projets éoliens. Quel sera le poids de cette motion si un développeur vient voir un agriculteur ? je trouve cela fou que nous maire nous ayons le pouvoir de ce type de projet qui peut apporter des désagréments aux communes voisines. Je vous remercie d'avoir ouvert ce débat.

**Monsieur Larcher** : La position du Conseil Municipal de Grandvilliers est de dire non « on arrête » car la majorité des éoliennes de la Picardie Verte se trouve dans les communes qui se trouvent derrière Grandvilliers en allant sur l'est, cela pose quand même un problème, sur les 50 mâts, il doit y en avoir 38 derrière Grandvilliers si l'on en rajoute 50 se sera une forêt.

**Monsieur Ronseaux** : Il y en trop mais il faut partager, je ne dis pas cela pour qui que ce soit mais il faut que le « gâteau » soit partagé c'est-à-dire que l'on sait que cela ramène de l'argent sur les communes.

**Monsieur Larcher** : Cela amène de l'argent aux agriculteurs aux communes, aux communautés de communes, à Grandvilliers, on ne perçoit rien et je ne demande rien.

**Madame Cuvelier** : Pour revenir à votre question sur la valeur de la motion, une motion n'a qu'une valeur de motion c'est juste se faire entendre sur le rôle et l'impact.

**Monsieur Estienne** : La motion n'a pas de valeur particulière, c'est une motion de soutien à des parlementaires ou associations qui nous demandent de réfléchir sur le développement de l'éolien en France. A l'heure actuelle, plus de moitié de la production de la France est dans les Régions du Nord et de l'Est de la France, les Hauts-de-France est la première région avec 11 658 GWh par an.

**Monsieur Ronseaux** : Excusez-moi, mais l'explication est simple, on est une région des plus venteuses de France.

**Monsieur Estienne** : Il y a des parlementaires qui se sont dit que cela avait besoin d'être réglementé ou du moins organiser, c'est là-dessus que l'on se bat simplement comme l'a dit Jacques (Larcher), on a déjà beaucoup d'éoliennes en ajoutant celles qui sont prévues et celles qui sont dans les cartons.

**Monsieur Cordier** : Vous avez bien compris qu'il était tant d'ouvrir le débat sur notre territoire et que l'on pose la question de l'organisation avec une motion qui n'a pas de valeur juridique.

**Monsieur Goret** : Une toute petite précision, on a évoqué le rapport avec certaines personnes mais on n'a pas parlé du rapport aux groupes financiers qui plantent ces champs d'éoliens. Si vous placez à la Caisse d'Épargne, on est à 0.75% actuellement mais si vous placez dans l'éoliens vous êtes à 7 ou 8 % mais ce n'est pas vous qui placez mais des gros fonds de pension hollandais, américains etc... mais très peu de français, soyez en persuadés !

**Monsieur Verbeke** : Je voulais apporter une précision technique car sur ma commune, il y a des éoliennes depuis un certain temps car mon prédécesseur avait été le premier à souhaiter en implanter et c'est le premier parc installé dans l'Oise. Si cela se développe énormément dans le nord c'est lié à l'altitude par rapport au niveau de la mer et nous sommes sur un plateau qui est un petit peu plus bas, il y a aussi un schéma régional éolien qui est venu s'imposer à nous ce qui amène une protection autour de Gerberoy sur un rayon de 10kms, c'est pourquoi les promoteurs ne vont pas sur ce secteur.

**Madame Thill (intervention exceptionnelle et libre propos)**: je ne cesse de me positionner contre ces éoliennes dans l'hémicycle, chacun doit faire un effort donc on doit le faire et on le fait. Simplement, je demande en vain un seuil de saturation car dans les Hauts-de-France, on a déjà fait l'effort. Les Hauts-de-France ont à eux seuls 30% des éoliennes nationales. En l'occurrence, ma circonscription demande une limitation de distance de 900 m, un seuil de saturation, je demande même une enquête car j'en viens à soupçonner une certaine corruption car il y a une manne financière très importante, cela rapporte beaucoup et il y a un développement anarchique des éoliennes. Votre maison perd 30 à 40% de sa valeur et les nuisances. Bref cela pose beaucoup de problèmes, je me suis positionnée contre mais je peux être pour car je me positionne avec ces élus mais si les élus sont pour, si le maire est pour ainsi que le conseil municipal, je n'irai pas contre. Le problème est que j'ai principalement des associations contre qui viennent me voir, des habitants et des élus qui étaient pour et qui maintenant commencent à être contre. Nous sommes nombreux parlementaires à se positionner en revanche comme vous dites, j'ai interpellé Madame la Préfète et son directeur de cabinet en disant faites l'arrêté, il me dit non car ces promoteurs ont une puissance que l'on n'imagine pas car il y a une vraie manne financière. Quand vous demandiez à quoi sert votre motion, elle est vraiment politique, elle ne servira qu'à cela pour nous dire que les élus sont contre, on a des communautés de communes qui finissent par être contre, on a des conseils municipaux qui sont contre et

*on ne peut pas continuer à faire pousser des éoliennes de manière anarchiques avec des élus et une population contre. Je vous remercie.*

**Après avis favorable du Bureau Communautaire lors de sa réunion en date du 12 avril dernier,**

Madame la Présidente sollicite le Conseil Communautaire.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire s'est exprimé par 80 votants, soit : 52 voix pour, 16 voix contre, 8 abstentions et 4 voix non exprimées.**

**AUTORISE:**

- Madame la Présidente à transmettre cette motion.

**MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLU DE FORMERIE -MODALITES DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC DU DOSSIER.**

*Monsieur Estienne présente ce point.  
Pas de remarques particulières.*

**Après avis favorable du Bureau Communautaire lors de sa réunion en date du 12 avril dernier,**

Madame la Présidente sollicite le Conseil Communautaire.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire s'est exprimé par 80 votants, soit : 74 voix pour, 2 voix contre, 2 abstentions et 2 voix non exprimées.**

**AUTORISE:**

- Madame la Présidente à adopter et à mettre en œuvre les modalités de mise à disposition de la modification simplifiée n°1 du PLU de Formerie, telles que définies dans le cadre de la présente délibération
- Madame la Présidente à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

**DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA CCPV AU CONSEIL SYNDICAL DU SE 60.**

*Monsieur Cordier présente ce point.  
Pas de remarques particulières.*

**Après avis favorable du Bureau Communautaire lors de sa réunion en date du 12 avril dernier,**

Madame la Présidente sollicite le Conseil Communautaire.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire s'est exprimé par 80 votants, soit : 76 voix pour, 1 voix contre, 0 abstention et 3 voix non exprimées.**

**AUTORISE:**

**Madame la Présidente à désigner un titulaire et un suppléant au sein du Comité Syndical du SE60.**

1. En qualité de délégué titulaire : Monsieur Franck CORDIER,
  2. En qualité de délégué suppléant : Madame CUVELIER,
- Madame la Présidente à en informer le demandeur, en l'occurrence le Syndicat d'Energie de l'Oise (SE60).

**PLAN DE FINANCEMENT DE L'ETUDE PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL (PAT).**

*Monsieur Cordier présente ce point.*

*Pas de remarques particulières.*

**Après avis favorable du Bureau Communautaire lors de sa réunion en date du 12 avril dernier,**

Madame la Présidente sollicite le Conseil Communautaire.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire s'est exprimé par 80 votants, soit : 67 voix pour, 4 voix contre, 4 abstentions et 5 voix non exprimées.**

**VALIDE:**

- Le plan de financement présenté.

**AUTORISE:**

- Madame la Présidente à signer l'ensemble des documents affairant à ce projet avec les prestataires du projet PAT.

**DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION CERNODO DANS LE CADRE DU FONDS DE SOUTIEN DE LA CCPV AUX PROJETS ELIGIBLES A LEADER – OUBLI DU « TOP-UP ».**

*Monsieur Verbeke présente ce point.*

*Pas de remarques particulières.*

**Après avis favorable du Bureau Communautaire lors de sa réunion en date du 12 avril dernier,**

Madame la Présidente sollicite le Conseil Communautaire.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire s'est exprimé par 80 votants, soit : 70 voix pour, 3 voix contre, 1 abstention et 6 voix non exprimées.**

**AUTORISE:**

- L'autoriser à verser le complément de subvention « Top-up » de 375€ à l'association CERNODO dans le cadre de son projet,
- L'autoriser à signer tout document relatif à cette affaire.

**ETUDE DE FAISABILITE D'UN ITINERAIRE CYCLABLE SUR LA VALLEE DU THERAIN.**

*Monsieur Verbeke présente ce point.  
Pas de remarques particulières.*

Après avis favorable du Bureau Communautaire lors de sa réunion en date du 12 avril dernier,

Madame la Présidente sollicite le Conseil Communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire s'est exprimé par 80 votants, soit : 65 voix pour, 9 voix contre, 1 abstention et 5 voix non exprimées.

**AUTORISE:**

- Madame la Présidente à signer l'avenant et ainsi permettre la poursuite de l'étude jusqu'à Canny-sur-Thérain, pour un montant de 2 340€ (TTC),
- Madame la Présidente à signer tous documents relatifs à cette affaire.

**REMBOURSEMENT DE BILLETS DE SPECTACLES ANNULES ET/OU REPORTES – SAISON CULTURELLE « SORTIR EN PICARDIE VERTE ».**

*Monsieur Verbeke présente ce point.  
Pas de remarques particulières.*

Après avis favorable du Bureau Communautaire lors de sa réunion en date du 12 avril dernier,

Madame la Présidente sollicite le Conseil Communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire s'est exprimé par 80 votants, soit : 75 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention et 4 voix non exprimées.

**AUTORISE:**

- Madame la Présidente à procéder au remboursement des billets acquis pour les spectacles et sorties en car qui ont été annulés, sur la base des tarifs individuels rappelés ci-dessus.

**DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ARC POUR L'ANNEE 2021.**

*Monsieur Verbeke présente ce point.  
Pas de remarques particulières.*

Après avis favorable du Bureau Communautaire lors de sa réunion en date du 12 avril dernier,

Madame la Présidente sollicite le Conseil Communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire s'est exprimé par 80 votants, soit : 67 voix pour, 8 voix contre, 4 abstentions et 1 voix non exprimée.

**AUTORISE:**

- Madame la Présidente à verser la subvention à hauteur de 8 000 € à l'association de l'ARC.

**DEMANDE DE SUBVENTION DE L'EMION POUR L'ANNEE 2021.**

*Monsieur Verbeke présente ce point.  
Pas de remarques particulières.*

**Après avis favorable du Bureau Communautaire lors de sa réunion en date du 12 avril dernier,**

Madame la Présidente sollicite le Conseil Communautaire.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire s'est exprimé par 80 votants, soit : 67 voix pour, 8 voix contre, 4 abstentions et 1 voix non exprimée.**

**AUTORISE:**

- Madame la Présidente à verser la subvention à hauteur de 10 000 € à l'association de l'Emion.

**DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION « CULTURE ET PATRIMOINE » POUR L'ANNEE 2021.**

*Monsieur Verbeke présente ce point.  
Pas de remarques particulières.*

Madame la Présidente sollicite le Conseil Communautaire.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire s'est exprimé par 80 votants, soit : 67 voix pour, 8 voix contre, 4 abstentions et 1 voix non exprimée.**

**AUTORISE:**

- Madame la Présidente à verser la subvention à hauteur de 500 € à l'association « Culture Patrimoine » de Fontenay-Torcy.

**DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION « ARTHUR'S DAY » POUR L'ANNEE 2021.**

*Monsieur Verbeke présente ce point.  
Pas de remarques particulières.*

**Le Bureau Communautaire a émis un avis favorable initial à la demande de la subvention « Arthur's Day » à hauteur de 1 000 €, sous réserve que l'événement ait bien lieu (COVID).**

Madame la Présidente sollicite le Conseil Communautaire.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire s'est exprimé par 80 votants, soit : 67 voix pour, 8 voix contre, 4 abstentions et 1 voix non exprimée.**

**AUTORISE:**

- Madame la Présidente à verser la subvention à hauteur de 1 000 € à l'association « ARTHUR'S DAY » de Grandvilliers.

**DEMANDE DE SUBVENTION DE L'AMICALE DU PERSONNEL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PICARDIE VERTE.**

*Madame Cuvelier présente ce point.  
Pas de remarques particulières.*

**Après avis favorable du Bureau Communautaire lors de sa réunion en date du 12 avril dernier,**

Madame la Présidente sollicite le Conseil Communautaire.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire s'est exprimé par 80 votants, soit : 67 voix pour, 8 voix contre, 4 abstentions et 1 voix non exprimée.**

**AUTORISE:**

- Madame la Présidente à verser une subvention de 16 343 € pour la gestion déléguée à l'Association de l'Amicale du Personnel de la Communauté de Communes de la Picardie Verte, relative à la gestion des chèques-vacances ;
- Madame la Présidente à verser une subvention de 6 607 € à l'Amicale du Personnel de la Communauté de Communes de la Picardie Verte, au titre de l'année 2021 ( Noël des enfants personnel).

**DEMANDE DE SUBVENTION DU FOYER SOCIO-EDUCATIF – COLLEGE DE FORMERIE**

*Monsieur Daniel présente ce point.  
Pas de remarques particulières.*

**Après avis favorable du Bureau Communautaire lors de sa réunion en date du 12 avril dernier,**

Madame la Présidente sollicite le Conseil Communautaire.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire s'est exprimé par 80 votants, soit : 67 voix pour, 8 voix contre, 4 abstentions et 1 voix non exprimée.**

**AUTORISE:**

- Madame la Présidente à verser la subvention à hauteur de 2000 € au Foyer Socio-Educatif du Collège de Formerie.

**DEMANDE DE SUBVENTION DU FOYER SOCIO-EDUCATIF- COLLEGE DE MARSEILLE -EN-BEAUVAISIS**

*Monsieur Daniel présente ce point.  
Pas de remarques particulières.*

**Après avis favorable du Bureau Communautaire lors de sa réunion en date du 12 avril dernier,**

Madame la Présidente sollicite le Conseil Communautaire.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire s'est exprimé par 80 votants, soit : 67 voix pour, 8 voix contre, 4 abstentions et 1 voix non exprimée.**

**AUTORISE:**

- Madame la Présidente à verser une subvention de 2 000 € au Foyer Socio-Educatif du collège de Marseille-en-Beauvaisis, au titre de l'année 2021 ;
- Madame la Présidente à signer tout document relatif à cette affaire.

**DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION SPORTIVE – COLLEGE DE FORMERIE**

*Monsieur Daniel présente ce point.  
Pas de remarques particulières.*

**Après avis favorable du Bureau Communautaire lors de sa réunion en date du 12 avril dernier,**

Madame la Présidente sollicite le Conseil Communautaire.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire s'est exprimé par 80 votants, soit : 67 voix pour, 8 voix contre, 4 abstentions et 1 voix non exprimée.**

**AUTORISE:**

- Madame la Présidente à verser une subvention de 1 000 € à l'Association Sportive du collège de Formerie, au titre de l'année 2021.



- Madame la Présidente à signer tout document relatif à cette affaire.

**DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION « BANQUE ALIMENTAIRE DE L'OISE ».**

*Monsieur Daniel présente ce point.  
Pas de remarques particulières.*

Après avis favorable du Bureau Communautaire lors de sa réunion en date du 12 avril dernier,

Madame la Présidente sollicite le Conseil Communautaire.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire s'est exprimé par 80 votants, soit : 67 voix pour, 8 voix contre, 4 abstentions et 1 voix non exprimée.**

**AUTORISE:**

- Madame la Présidente à verser une subvention de 2 000 € à la Banque Alimentaire de l'Oise, au titre de l'année 2021.
- Madame la Présidente à signer tout document relatif à cette affaire.

**PARTICIPATION FINANCIERE AU MULTI-ACCUEIL DE TROISSEREUX.**

*Monsieur Daniel présente ce point.  
Pas de remarques particulières.*

Après avis favorable du Bureau Communautaire lors de sa réunion en date du 12 avril dernier,

Madame la Présidente sollicite le Conseil Communautaire.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire s'est exprimé par 80 votants, soit : 67 voix pour, 8 voix contre, 4 abstentions et 1 voix non exprimée.**

**AUTORISE:**

- *Madame la Présidente à honorer à destination de la Maison de l'Emploi et de la Formation les montants des participations suivantes, au titre de l'exercice 2021 :*
  - *Service jeunes –Ex-Mission Locale : 52 934 €*
  - *Maison de l'Emploi et de la Formation : 24 813 €*
- *Madame la Présidente à signer tout document relatif à cette affaire.*

**DEMANDE DE SUBVENTION DE PICARDIE VERTE NATATION (PVGN).**

*Monsieur Bous présente ce point.*

*Pas de remarques particulières.*

**Après avis favorable du Bureau Communautaire lors de sa réunion en date du 12 avril dernier,**

Madame la Présidente sollicite le Conseil Communautaire.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire s'est exprimé par 80 votants, soit : 67 voix pour, 8 voix contre, 4 abstentions et 1 voix non exprimée.**

**AUTORISE:**

- Madame la Présidente à verser une subvention de 2 400 € à l'association Picardie Verte (Grandvilliers) Natation et à signer tout document relatif à cette affaire.

**ATTIBUTION D'UNE SUBVENTION AU CLUB DE PLONGEE DE LA PICARDIE VERTE.**

*Monsieur Bous présente ce point.*

*Pas de remarques particulières.*

**Après avis favorable du Bureau Communautaire lors de sa réunion en date du 12 avril dernier,**

Madame la Présidente sollicite le Conseil Communautaire.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire s'est exprimé par 80 votants, soit : 67 voix pour, 8 voix contre, 4 abstentions et 1 voix non exprimée.**

**AUTORISE:**

- Madame la Présidente à verser une subvention de 2 400 € au Club de Plongée de la Picardie Verte et à signer tout document relatif à cette affaire.

**CENTRES SOCIAUX RURAUX DE MARSEILLE-EN-BEAUVAISIS, SONGEONS ET GRANDVILLIERS- CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENTS 2021.**

*Monsieur Daniel présente ce point.*

*Pas de remarques particulières.*

**Après avis favorable du Bureau Communautaire lors de sa réunion en date du 12 avril dernier,**

Madame la Présidente sollicite le Conseil Communautaire.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire s'est exprimé par 80 votants, soit : 67 voix pour, 8 voix contre, 4 abstentions et 1 voix non exprimée.**

**AUTORISE:**

- ***Madame la Présidente à signer chacune la convention d'objectifs relative aux Centres Sociaux Ruraux du territoire;***
- ***Madame la Présidente à signer tout document relatif à cette affaire.***

**PARTICIPATION 2021 A LA MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION DU BEAUVAISIS DANS LE CADRE DE LA CONVENTION TRIENNALE 2019-2021.**

*Monsieur Daniel présente ce point.*

*Pas de remarques particulières.*

**Après avis favorable du Bureau Communautaire lors de sa réunion en date du 12 avril dernier,**

Madame la Présidente sollicite le Conseil Communautaire.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire s'est exprimé par 80 votants, soit : 67 voix pour, 8 voix contre, 4 abstentions et 1 voix non exprimée.**

**AUTORISE:**

- ***Madame la Présidente à honorer à destination de la Maison de l'Emploi et de la Formation les montants des participations suivantes, au titre de l'exercice 2021 :***
  - ***Service jeunes –Ex-Mission Locale : 52 934 €***
  - ***Maison de l'Emploi et de la Formation : 24 813 €***
- ***Madame la Présidente à signer tout document relatif à cette affaire.***

**CONVENTION DE FONCTIONNEMENT AVEC L'OFFICE DU TOURISME DE LA PICARDIE VERTE ET SES VALLEES POUR L'ANNEE 2021.**

*Monsieur Verbeke présente ce point.*

*Pas de remarques particulières.*

**Après avis favorable du Bureau Communautaire lors de sa réunion en date du 12 avril dernier,**

Madame la Présidente sollicite le Conseil Communautaire.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire s'est exprimé par 80 votants, soit : 67 voix pour, 8 voix contre, 4 abstentions et 1 voix non exprimée.**

**AUTORISE:**

- Madame la Présidente à signer la convention avec l'association de l'office de tourisme de la Picardie Verte et ses Vallées au titre de l'année 2021, ci-après annexée,
- Madame la Présidente à signer tout document relatif à cette affaire.

**CONVENTION DE SOUTIEN AU FONCTIONNEMENT DU MUSEE-CONSERVATOIRE DE LA VIE AGRICOLE ET RURALE DE L'OISE A HETOMESNIL POUR L'ANNEE 2021.**

*Monsieur Verbeke présente ce point.  
Pas de remarques particulières.*

**Après avis favorable du Bureau Communautaire lors de sa réunion en date du 12 avril dernier,**

Madame la Présidente sollicite le Conseil Communautaire.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire s'est exprimé par 80 votants, soit : 67 voix pour, 8 voix contre, 4 abstentions et 1 voix non exprimée.**

**AUTORISE:**

- Madame la Présidente à signer la convention avec le musée-conservatoire de la vie agricole et rurale de l'Oise au titre de l'année 2021, ci-après annexée.
- Madame la Présidente à signer tout document relatif à cette affaire.

**ZONE COMMUNAUTAIRE D'ACTIVITES « LA VOIE RENETTE » A FEUQUIERES : MODIFICATION DES CONDITIONS FONCIERES ET FINANCIERES DE LA VENTE DE LA PARCELLE CADASTREE XA N°123 A LA SARL « GT TRAVEL ».**

*Monsieur Smessaert présente ce point.  
Pas de remarques particulières.*

**Après avis favorable du Bureau Communautaire lors de sa réunion en date du 12 avril dernier,**

Madame la Présidente sollicite le Conseil Communautaire.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire s'est exprimé par 80 votants, soit : 66 voix pour, 3 voix contre, 2 abstentions et 9 voix non exprimées.**

**AUTORISE:**

- Madame la Présidente à procéder à la vente de la parcelle XA n° 123 de 3 751 m<sup>2</sup> au profit de la SARL « GT TRAVEL » sur la base de 8 € le m<sup>2</sup>, soit une aliénation valorisée estimée à 30 008€ ;
- Madame la Présidente à signer le compromis de vente ;
- Madame la Présidente à signer l'acte de vente ;
- Madame la Présidente à signer tous les documents relatifs à cette opération.

## QUESTIONS DIVERSES :

- ✓ **Monsieur Verbeke** : Le PETR a décidé d'organiser une tournée « Villes à joie », c'est une société qui propose une prestation dans les petites communes rurales et donc le Bureau a décidé de choisir ou du moins de proposer certaines communes rurales de notre Communauté de Communes de ce dispositif. Ils viennent sur un temps d'échange de 5 à 6 heures maximum, il apporte un volet d'animations intéressantes que ce soit festifs, buvette, producteur et artisans locaux, accompagnement médicale (test diabète ou autres). Il y a quatre communes qui sont sélectionnées (Sarcus, Canny-sur-Thérain, Roy-Boissy et Hétomesnil). Ce dispositif est pris en charge par le PETR.  
**Monsieur Estienne** : Les communes ont été choisies car elles sont dispersées sur le territoire, elles ont moins de 500 habitants et elle ont un lieu qui permet ce type de rassemblement dans un cadre sympathique.
- ✓ **Monsieur Verbeke** : La tournée est prévue sur le mois de juillet, vous avez le choix de dates.
- ✓ **Monsieur Estienne** : On travaille également sur la stratégie économique, on a de très bons contacts avec la DDT et CCI. Nous ferons certainement une Conférence des Maires pour évoquer la stratégie économique.
- ✓ **Monsieur Bous** : Nous avons lancé la consultation d'Appels d'Offres pour les espaces verts sur l'ensemble des bâtiments communautaires, les réponses sont prévues pour le 26 avril, on réunira la commission le 3 mai à 14h. Concernant Hétomesnil, nous nous sommes rendus avec Mme la Présidente, Monsieur Adde et Monsieur Verbeke donc nous ferons un troisième COPIL pour avancer dans ce dossier car il y a eu des avis qui ont été émis et avant que cela ne passe au Conseil Communautaire et pour vous donner les premières pistes de réflexion.
- ✓ **Monsieur Smessaert** : Je prévois de faire une commission fin avril.
- ✓ **Monsieur Cordier** : Un point sur la plantation de haies, suite au travail de la commission qui propose de se tourner sur l'ensemble des communes du territoire par écrit, les courriers vont vous arriver très prochainement de manière à ce que vous nous remontiez vos besoins tout en prenant appui sur les dispositifs de la Région pour conduire les projets qui seraient les vôtres. La date limite de réponse est le 1<sup>er</sup> juin prochain. La commission aura lieu le 21 avril à Grandvilliers sur le plan d'action du PCAET.
- ✓ **Monsieur Daniel** : Le multi-accueil de Saint-Omer-en-Chaussée est ouvert depuis lundi pour la garde d'enfant des personnels prioritaires, c'était compliqué, on a des textes qui se contredisent d'un jour au lendemain, il accueille 4 à 5 enfants par jour mais la liste peut s'allonger. On a par l'intermédiaire de l'ARS, il y a eu un dépistage massif à Grandvilliers et à Songeons, on a proposé la salle des sports pour un centre de vaccination sur Formerie et Songeons. On a fait la proposition on attend.
- ✓ **Monsieur MASSON** : on va vous transmettre des petites vidéos faites par Trinoyal qui montre la réalisation des nouveaux casiers avec les montants.
- ✓ **Madame CUVELIER** : merci pour le prêt de la salle à la commune de Feuquières. Bureau le 31 mai ou le 7 juin et Conseil Communautaire le 14 juin 2021.
- ✓ **Monsieur RONSEAU** : pose la question concernant le projet Vallée du Thérain ou cela en est ? Il s'interroge sur la présence des chenilles processionnaires ?
- ✓ **Monsieur VERBEKE** : la mission Thérain est sur proposition de Oise Tourisme qui mène l'étude, pour le moment on souhaite avancer dans le projet et comment on peut avancer tous ensemble, c'est vraiment un point très important. Eventuellement dans la projection, on peut imaginer avoir une première action sur Songeons car il y a des prestataires qui seraient prêts à démarrer, tel que le Centre Social Rural et la MFR.
- ✓ **Dans la salle (mauvaise audition)** : Moi, je fais appel à un prestataire.
- ✓ **Monsieur FERRY** : il faut faire attention à la méthode.

**L'Ordre du Jour étant épuisé,**  
**la séance est levée à 20h00**